

Villes et Villages Fleuris des Hauts-de-France

Compte-rendu de la visite du jury régional du 11 septembre 2019

WACQUEMOULIN

1/ La démarche de valorisation

Le jury a reçu un très bon accueil.

La présentation de la commune était complète et de qualité.

Les exigences du label sont connues et prises en compte.

Le paysage est pris en compte dans les projets d'aménagement.

Le jury salue la mise en place d'un processus de gestion des espaces.

2/ Animation et promotion de la démarche

La commune organise des réunions publiques pour consulter les idées des habitants afin de conserver un cadre de vie agréable. Les panneaux d'information sur la fauche tardive et la protection des sols sont une très bonne initiative.

La communication autour du label est remarquable.

La mise à disposition de fiches techniques d'entretien auprès de l'agent est une bonne démarche.

3/ Patrimoine végétal et fleurissement

Quelques arbres fruitiers ont été plantés. Le jury vous incite à renouveler la plantation d'arbre pour pérenniser le patrimoine arboré de la commune.

La taille systématique au carré des arbustes est à proscrire afin de favoriser une gestion en port libre.

Le jury vous invite à renforcer la plantation de couvre-sols dans les massifs.

De manière globale, les massifs sont harmonieux et reflètent le caractère rural de la commune.

4/ Gestion Environnementale et qualité de l'espace public

Les actions autour de l'environnement et la biodiversité sont à poursuivre.

Dans un souci d'économie des ressources en eau, le jury vous invite à mettre en œuvre le projet de récupération des eaux pluviales.

La commune n'utilise plus de produits phytosanitaires même dans le cimetière où les habitants participent au désherbage.

Les containers à verre sont trop visibles. Il serait intéressant de trouver une solution pour les masquer en faisant monter des plantes grimpantes sur le grillage par exemple.

L'utilisation de bâches plastiques non biodégradables est à proscrire car elles sont très polluantes lorsqu'elles se désagrègent.

Le jury tient à porter votre attention sur la présence d'espèces exotiques envahissantes sur le territoire telles que le buddléia (arbre aux papillons) ou le solidago. Il vous invite à les supprimer afin d'éviter leur propagation.

5/ Analyse par espace

Place : les tilleuls pourraient faire l'objet d'une taille au lamier.

Zone humide : Présence d'asters (plante exotique envahissante). 2 fauchages par an sont nécessaires jusqu'à suppression de l'espèce sur le site. Le premier en mai et le second début août, avant fructification de la plante.

Aire de jeux : le jury vous invite à planter des arbres pour procurer un peu d'ombre. Des arbustes à fruits (cassissier, groseiller...) pourraient également être plantés.

Le jury vous encourage à finir le tour de ville.

6/ La visite du jury

Le jury vous remercie pour votre accueil. La visite était bien organisée et le circuit pertinent.

Conclusion : Après délibérations, le jury régional a décidé de maintenir le label « 2 Fleurs » avec ses félicitations. Il a apprécié la réactivité de la commune suite à l'avertissement reçu en 2018. La commune a tous les atouts pour obtenir une troisième fleur avec la mise en application des remarques du jury et l'aboutissement des projets énoncés. Une visite anticipée peut être organisée à votre demande.

La prochaine visite aura lieu en 2022.